

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2024-45 – Autorisation d’occupation du domaine public – travaux rue de Rome.**

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M GUYOT Ghislain en date du 24 mai 2024,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement rue de Rome pour permettre le bon déroulement d’opérations de terrassement de fondation d’un mur de clôture,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du lundi 03 juin 2024 à 07 heures et jusqu’au 31 juillet 2024, l’entreprise MOUGIN TP est autorisée à occuper le domaine public devant le 14 rue de Rome afin d’y stationner ces engins.

Pour la réalisation de ses travaux, l’entreprise MOUGIN TP est autorisée à passer sur le terrain communal bordant la propriété de la parcelle cadastrale référencée 25356 ZH 49.

A l’issue de ces opérations, les places de stationnement devront être laissées propres et en état, tout comme le terrain communal emprunté.

**Article 2** : Les services de la ville mettront en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.

**Article 3** : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur GUYOT Ghislain,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 27 mai 2024

Le Maire,  
Régis LIGIER

Publié sur le site internet le 27 mai 2024

